

## **Soutenir le développement d'une approche stratégique du budget de l'Etat :**

**Améliorer l'analyse de l'exécution et la connaissance des dépenses :** analyse du processus de budgétisation en prenant pour exemple notamment la Gestion de la masse salariale (processus de budgétisation, évaluation des enveloppes budgétaires) ; améliorer la budgétisation des programmes avec les étapes de déconcentration possible de la gestion pour les différents chapitres concernés (dépenses salariales, chapitres communs, subventions, opérations de développement, financements extérieurs etc.) ; prise en compte la pluri-annualité dans le processus budgétaire.

**Réorganisation de la DGB** en définissant des options de schémas cibles possibles de la nouvelle organisation à moyen terme avec un calendrier et les étapes clés de mise en œuvre : réorganiser de la fonction budgétaire en mode programme entre le MINFI et le MINEPAT (dépenses de fonctionnement / investissement, fonction macro-budgétaire) ; clarifier et réorganiser la fonction budgétaire au sein de la DGB (sectorielle, transversale, synthèse, suivi) ; réviser les procédures et méthodes de travail de la DGB ; élaborer un programme de renforcement des capacités. **Envisager ce point dans la mission de benchmarking**

### **Fiabiliser et compléter les outils de pilotage du budget**

- **Adapter le format de la maquette du projet de loi de finances (PLF) et de la loi de règlement** et le contenu de leurs annexes (**nouveau régime financier et directives CEMAC**):
  - ✓ La situation de fin de gestion (procédures de clôture, mode de régularisation des crédits, période complémentaire, usage des reports de crédits) ;
  - ✓ Le rapprochement de la comptabilité budgétaire et générale par un tableau de passage entre les deux comptabilités avec les analyses y afférentes ;
  - ✓ Le dispositif de performance et notamment en faisant le bilan des premiers PPA et en évaluant les premiers RAP ;
  - ✓ Prendre en compte les nouveaux principes des directives CEMAC.
- **Simplification de la chaîne de la dépense en mode budget programme (nouveau régime financier et directives CEMAC)**:
  - ✓ Rationaliser la chaîne de la dépense (circuits papiers / informatiques) dans le cadre de la mise en œuvre du budget programme, des AE/CP et du nouveau processus des marchés publics ;
  - ✓ Rationaliser les contrôles financiers et comptables.